

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – SEANCE DU 02 FEVRIER 2024

Le vendredi 02 février 2024 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LACROPTE, dûment convoqués le 30 janvier 2024, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme FAURE Claudine, Maire.

Présents :

C. FAURE , G.BASHFORD, M. CHEVREUX, F. RAMINE, , M.J LANCE, T. DUFRAIX , F.LADEUIL , C. LANDREVIE, R. LESTANG, I. FAURE, JMichel CHINOUILH, J Luc BERNARD, D. PRIVAT- A. MONTAURIOL, S. VIDOTTO.

Présents : 15

Absents : 0

Quorum atteint

La séance est ouverte à 19 heures, Isabelle Faure a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- **Autorisation à engager des dépenses d'investissement**
- **Questions diverses**

* * * * *

Autorisation à engager des dépenses d'investissement

Afin de pouvoir payer les factures d'investissement concernant les travaux de la maison du bourg, le conseil municipal donne l'autorisation à Mme le Maire d'engager et de mandater ces dépenses.

Vu le projet de rénovation de la maison du bourg, Mme le Maire sollicite le Grand Périgueux pour des aides d'aménagement intérieur et des travaux énergétiques.

Séance levée à 20 heures 30.